

DECRET n° 79/227 DU 14 Mai 1979
portant nomination de Monsieur VOUNDA François,
Administrateur des SAF, en qualité de Directeur
du Centre Congolais du Commerce Extérieur.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/393 du 22.5.78 portant nomination de Monsieur VOUNDA
François en qualité de Directeur des Investissements au Secrétariat Général à
l'Industrie ;

Vu le décret n° 77/747 du 26-12-77 portant nomination de Monsieur KIROUAS-
SANO Albert en qualité de Directeur du Centre Congolais du Commerce Extérieur ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur VOUNDA François Administrateur des SAF de 3° échelon, précédemment Directeur des Investissements au Secrétariat Général à l'Industrie, est nommé Directeur du Centre Congolais du Commerce Extérieur en remplacement de Monsieur KIROUASSANO Albert, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1979.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement .
P. Le Ministre du Commerce,
le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme,

Marius MOUAHENG.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P. Le Ministre des Finances
Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.